



Paris, le 7 janvier 2021

L'OIV souhaite la bienvenue au R.-U. !

Le Royaume-Uni est de retour à l'OIV et devient son 48^{ème} État membre.

Le 1^{er} janvier 2021 a marqué le retour du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sein de l'Organisation internationale de la vigne et du vin, ce qui en fait le 48^{ème} État membre intégré par l'Organisation.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été un membre actif de l'ancienne OIV de 1973 à 2004 et, en tant que signataire de l'Accord du 3 avril 2001, a finalisé récemment les étapes nécessaires à la ratification de cet Accord et à son incorporation à la nouvelle OIV.

Le R.-U. est l'un des marchés du vin les plus importants au monde. En 2019, classé 10^{ème} à l'échelle mondiale, le R.-U. a enregistré une consommation d'environ 13 Mio hl, dont plus de 95 % correspondent à des importations de vin. De fait, le R.-U. constitue une plateforme commerciale internationale historique et était en 2019 le 2^{ème} importateur mondial aussi bien en termes de volume (13,5 Mio hl) que de valeur (4 Mrd EUR). Au cours des dernières années, les collines anglaises se sont couvertes de vignes. La production de vin est encore relativement faible (environ 150 m hl), mais la croissance enregistrée ces dernières années a été exponentielle, en particulier en ce qui se réfère à la production de vins effervescents (environ 120 m hl), au bénéfice d'une augmentation des températures et d'un terroir crayeux.

En devenant membre de l'OIV, le R.-U. va bénéficier des informations, de la coopération et des services offerts par un réseau d'environ 1000 experts. Ces contributions du secteur vitivinicole et de la communauté scientifique sont d'autant plus importantes dans le contexte actuel du Brexit. Ces liens vont permettre au R.-U. de prendre part aux décisions fondamentales relatives à l'évolution du secteur et de faire entendre sa voix en devenant le 48^{ème} décideurs dans un domaine d'une telle importance.

La coopération entre les États membres au sein de l'OIV est un facteur fondamental pour l'obtention d'une meilleure communication et d'une législation plus efficace, et donc d'échanges davantage transparents et fructueux dans le secteur vitivinicole.



Note pour les éditeurs

L'OIV est l'organisme intergouvernemental à caractère scientifique et technique de compétence reconnue dans le domaine de la vigne, du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et des autres produits issus de la vigne.

Il est composé de 48 États Membres.
Dans le cadre de ses compétences,
les objectifs de l'OIV sont les suivants :

- indiquer à ses membres les mesures permettant de tenir compte des préoccupations des producteurs, des consommateurs et des autres acteurs de la filière vitivinicole,
- assister les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui poursuivent des activités normatives,
- contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et normes existantes et, en tant que de besoin, à l'élaboration de normes internationales nouvelles, afin d'améliorer les conditions d'élaboration et de commercialisation des produits vitivinicoles et à la prise en compte des intérêts des consommateurs.

*Abréviations utilisées :

m hl : milliers d'hectolitres
Mio hl : millions d'hectolitres
Mrd : milliards
EUR : euros

Contact

Pour de plus amples informations, les journalistes sont invités à contacter le service Presse et communication de l'OIV
E-mail : Téléphone : +33 (0)1 44 94 80 92

Organisation internationale de la vigne et du vin
Organisation intergouvernementale
Créée le 29 novembre 1924 • Refondée le 3 avril 2001

35, rue de Monceau • 75008 Paris
+33 1 44 94 80 80
contact@oiv.int
www.oiv.int